

Le statut de ceux, qui se croient « intouchables » !

MédiaChartres, poursuit l'enquête sur la « vertueuse » loi **O.R.I**, qui permet à



certaines collectivités, de s'appropriier des biens immobiliers à moindre coût.

http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/IMG/pdf/ORI_guide_methodologique.pdf

Pour **Chartres**, ce sont plusieurs immeubles (**8/10**) qui sont visés par **L'O.R.I**

(du moins, pouvons nous le penser), mais les choses ne sont pas toujours

ce qu'elles semblent.

Décryptage:

Nos investigations, nous ont révélés d'autres aspects, comme

des conflits personnels



directs ou de vieilles rancunes avec les propriétaires, une sorte de:

« **règlement de comptes à O.K Coral** » .

Mais, le principal intéressé ne devrait-il pas, par commencer à balayer devant sa porte ?

La **Ville** est propriétaire, de garages en plein centre, qui menacent de s'écrouler à chaque instant, mais ils ne figurent évidemment pas sur la liste des **O.R.I** ...et pour cause.

MédiaChartres, aimerait connaître la nature de ce nouveau « **pas-se-droit** » un de plus

au compteur, qui vient enrichir une liste déjà très ... et trop longue.

Martine Leroy